

LOUVANISTE ET FIER DE L'ÊTRE



Que d'émotion, que de satisfaction, que de soulagement mais aussi et surtout que de fierté pour toutes celles et tous ceux qui ont participé à la proclamation des 181^{ème} et 182^{ème} promotions des médecins de l'UCL.

Après une superbe messe marquée par l'optimisme et le recueillement dans la prestigieuse Cathédrale St-Michel, c'est dans la somptueuse salle Henry le Bœuf du Palais des Beaux-Arts que se sont succédées l'espace d'une journée les proclamations de la double cohorte.

Au titre d'enseignant et de membre de la Faculté, assis sur la tribune et contemplant l'assemblée tout au long de cette fabuleuse journée, j'ai pu apprécier la parfaite organisation des cérémonies, la formidable ambiance, le bonheur des diplômés et de leurs proches, la qualité des discours et surtout l'implication importante des équipes de l'administration facultaire de l'UCL pour faire de cette journée un moment inoubliable.

En quelques heures, se sont effacés les tensions, le stress, les frustrations, les moments difficiles qui ont jalonné les dernières années et surtout ces derniers mois. L'objectif a été presque atteint, à savoir permettre à près de 1000 jeunes diplômés de l'UCL de pouvoir poursuivre leur formation et leur spécialisation en médecine générale ou dans une autre spécialité, pour la plupart au sein du Réseau Santé Louvain qui s'est efficacement mobilisé. Ce sont en effet les dizaines d'hôpitaux partenaires du Réseau Santé Louvain mais aussi plusieurs centaines de médecins généralistes plus motivés que jamais qui ont permis de créer de nombreuses nouvelles places de formation pour la double cohorte.

C'est cet évènement exceptionnel que le Louvain Médical et l'AMA Contact mettent à l'honneur dans cette édition estivale. Nous espérons que les photos ainsi que les discours des étudiants et des représentants de la Faculté vous permettront de revivre le temps d'une lecture cette proclamation 2018 mémorable.

Outre la proclamation, c'est encore aux étudiants et jeunes promus que le Louvain Médical ouvre ses pages en publiant les résumés des meilleurs mémoires de recherche clinique. Témoins d'une activité de production scientifique intense parmi nos jeunes confrères tout juste diplômés, ces résumés occupent désormais une place importante dans le Louvain Médical qui édite régulièrement des articles complets issus de ces mémoires.

Comme souligné dans un de nos précédents éditoriaux la rédaction d'article scientifique et leur publication après revue critique et exhaustive par des experts représentent une étape majeure de l'apprentissage de la médecine. Le Louvain Médical et son comité éditorial sont heureux de soutenir et d'encourager ce type d'initiative et de contribuer à la vivacité scientifique de la Faculté, du Secteur de la Santé de l'UCL et du Réseau Santé Louvain.

Cette édition du mois de juillet clôture une année académique chargée et pour le Louvain Médical des mois d'intense activité dominés notamment par l'introduction d'un nouveau portail de soumission des articles et une rigueur croissante dans le processus de relecture des publications soumises, avec l'aide précieuse de nos experts, une exigence indispensable pour une revue ambitieuse telle que le Louvain médical.

Avec ces quelques mots empreints surtout d'une très grande fierté et d'enthousiasme pour notre Université, je vous souhaite un été reposant, ressourçant et espère vous retrouver à la rentrée pour partager de nouvelles lectures.

Professeur Cedric Hermans
Rédacteur en Chef

Jeunes diplômés, demandez dès maintenant vos avantages sociaux INAMI

Vous avez droit dès cette année à ce montant de l'INAMI : **4.870 euros**.
Ne passez pas à côté et, surtout, utilisez-les au mieux !

Les avantages sociaux, c'est quoi ?

En tant que médecin fraîchement diplômé, vous serez automatiquement conventionné. En d'autres mots, vous adhérez à l'accord médico-mutualiste qui reprend différents points conclus entre l'INAMI, les mutuelles et les représentants de votre profession.

L'un de ces points fixe les honoraires maximum que vous pourrez demander à vos patients. En contrepartie, vous pourrez bénéficier d'une compensation financière : les avantages sociaux INAMI.

Pour y avoir droit, vous devez également exercer une activité professionnelle minimale spécifique pour chaque spécialisation.

Que puis-je en faire ?

Ce montant doit être utilisé exclusivement pour vous constituer une sécurité sociale complémentaire. C'est-à-dire un capital pension, sous forme d'une Pension Libre Complémentaire (PLC) Sociale, éventuellement accompagné d'une couverture revenu garanti contre l'incapacité de travail.

Vous devrez donc confier la gestion de vos avantages sociaux INAMI à un organisme spécialisé en pension et en revenu garanti.

Comment les obtenir ?

Les avantages sociaux ne vous seront pas accordés automatiquement, même si vous êtes conventionné et si vous exercez une activité suffisante.

Vous devez les demander au moyen d'un document spécifique, semblable au specimen vert joint à ce numéro de Louvain Médical.

La procédure de demande et les délais fixés par l'INAMI étant très stricts, il vaut mieux confier votre document à des professionnels.

Vous pouvez également commencer votre demande sur www.amonis-starter.be.

Comment faire le meilleur choix ?

Les avantages sociaux s'élèvent à 4.870 euros en 2018 et sont, en principe, indexés annuellement. Il est important de les confier au partenaire qui les fera fructifier au mieux.

Trois éléments sont déterminants pour faire le meilleur choix.

1. Le rendement

Le rendement que vous obtiendrez sur votre épargne aura un impact déterminant sur votre capital final. Concrètement, une différence de rendement de 1%, sur 40 ans d'épargne, vous rapporte un beau cabriolet. Cela en vaut la peine, vous ne trouvez pas ?

40 ans d'épargne	Rendement	Capital final
4.870 € investis	1,5%	234.181 euros*
	0,5%	188.680 euros*

*compte tenu de 3% de frais d'entrée et pas de frais de gestion

2. Les frais d'entrée

Les frais d'entrée sont appliqués sur vos versements. Des frais bas sont avantageux, naturellement, mais ont un impact nettement moindre qu'un rendement élevé.

3. Les frais de gestion

Les frais de gestion, eux, sont appliqués chaque année sur la réserve (totalité de l'épargne). Ils font donc rapidement baisser la constitution du capital pension.

Pourquoi feriez-vous confiance à Amonis ?

Amonis est un fonds de pension créé par et pour les médecins il y a plus de 50 ans. Les membres de l'Assemblée Générale sont membres du fonds de pension et sont des représentants de votre profession. Qui pourrait mieux défendre vos intérêts ?

Amonis offre parmi les meilleures conditions financières du marché :

- ✓ 1,6% de taux de base en 2018
- ✓ 3,25% de rendement global octroyé en 2017
- ✓ 3% de frais d'entrée seulement
- ✓ aucun prélèvement sur la réserve !

Qui dit mieux ?

Amonis accompagne ses membres dès leur affiliation et à chaque moment clé de leur carrière : démarches administratives des starters, incapacité de travail, fin de stage, maternité, changement de statut professionnel, passage en société, hospitalisation...

Notre approche est transparente. Nous faisons ce que nous disons et nous disons ce que nous faisons.

Amonis
votre futur mérite
un expert

Pour plus d'information sur les avantages sociaux ou pour faire votre demande, contactez gratuitement nos conseillers :

0800 96 113 ou info@amonis.be

Ou visitez www.amonis-starter.be